



CONVOCATION

Assemblée Générale de l'AECVL

Chère adhérente,

Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AECVL, qui se déroulera le :

Samedi 01 février 2025

Accueil café 9h30

Sur le site du Parc Fédéral de LAMOTTE BEUVRON

Ordre du Jour

- I. Approbation du PV de l'AG du 03/02/2024
- II. Rapport Moral du Président.
- III. Rapport d'activité 2024.
- IV. Rapport financier 2024.
- IV. Budget 2025.
- V. Elections Administrateurs. (Quart sortant).
- VI. Intervention du CERC.
- VII. Intervention des Organismes de sélection (SF-PFS).

Déjeuner

- VIII. Intervention GFE.
- IX. Intervention E.SPINNEWYN .
- X. Intervention SHF.
- XI. Tableau d'honneur.
- XII. Tirage au sort des lots offerts .

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AECVL
DU SAMEDI 01 Février 2025
Parc Équestre de Lamotte-Beuvron
PROCURATION**

Je, soussigné(e)

Demeurant :

.....

adhérent à jour de la cotisation 2024 de l'Association des Éleveurs de chevaux et poneys du Centre Val de Loire dont le siège est : **Le Gravier, Saint Paternne Racan 37370**

délègue par la présente, tous pouvoirs à

Adhérent de l'Association des Éleveurs de chevaux et poneys du Centre Val de Loire

le samedi 01 février 2025 9H30, où sera délibéré l'ordre du jour porté sur la convocation.

Fait à

Signature
(Bon pour pouvoir)*

Le

* Faire précéder la signature de la mention manuscrite : "bon pour pouvoir"

BULLETIN DE RÉSERVATION POUR LE DÉJEUNER

à retourner par mail au secrétariat AECVL

secretariat@aecvl.fr

A l'entrée à l'AG, vous réglerez par chèque la somme de 30€ par personne à l'ordre de l'AECVL (même tarif que 2024)

Madame, Monsieur

ADRESSE

.....

.....

TEL :

1. Assistera à l'Assemblée Générale ordinaire OUI NON
2. Assistera aux présentations et interventions l'après-midi OUI NON

Nombre de repas X 30€ soit € par chèque joint à l'ordre de l'AECVL.

ATTENTION Aucune réservation ne pourra être prise en compte si elle arrive après la date limite du 28 janvier 2025